



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 380, avenue des Saules

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui se tiendra le 7 septembre 2021 à 19 h 30, le conseil statuera sur la demande suivante :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2021-DM-018	380, avenue des Saules	H-02	3 711 336	Permettre une largeur de l'aire de stationnement à 7,19 mètres au lieu de 6 mètres tel qu'exigée par l'article 5.2.3, paragraphe 7 du règlement de zonage numéro 7200

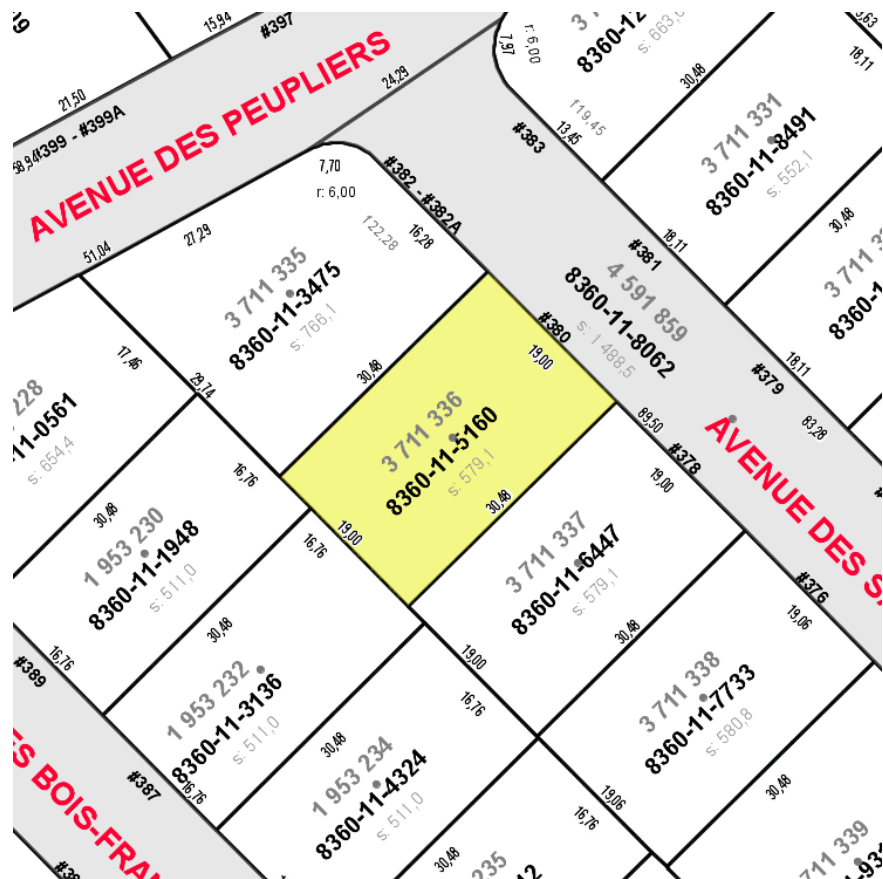
Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil, **peut être remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **21 août 2021 au 5 septembre 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis public.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 20 août 2021

Marie-Renée Houde
Greffière

EXTRAIT DE LA CARTE MATRICE



ORTHOPHOTO



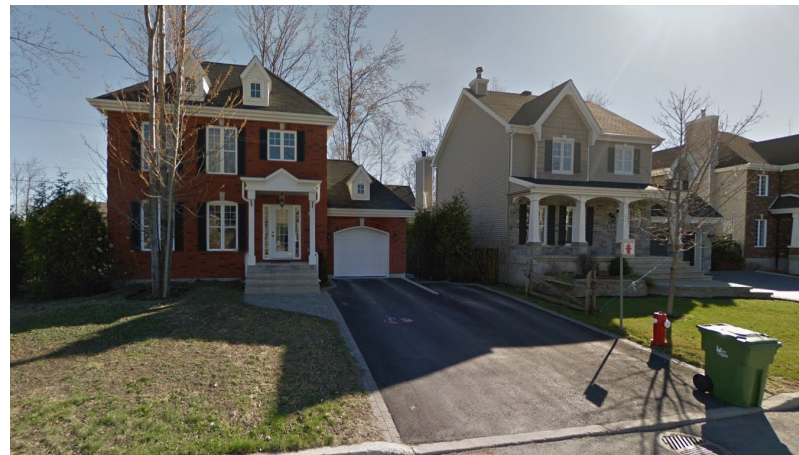
SECTEUR ENVIRONNANT



380, avenue des Saules
(emplacement faisant l'objet de la demande)



378, avenue des Saules
(voisin de gauche)



383, avenue des Saules
(voisin avant)

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure concernant :

- la largeur maximale de l'aire de stationnement à 7,19 mètres au lieu de 6 mètres prescrit par le règlement

Implantation proposée	Règlementation	Différence
7,19 mètres (± 23,59 pieds)	6 mètres (± 19,69 pieds)	1,19 mètres (± 3,9 pieds)



COMMENTAIRES EN LIEN AVEC UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

2021-DM-018

Propriété sise au 380, avenue des Saules (lot 3 711 336)

En lien avec la directive du gouvernement du Québec, liée à la COVID-19, les assemblées publiques peuvent être remplacées par des consultations écrites. Afin d'obtenir de l'information concernant une demande de dérogation mineure, veuillez transmettre vos commentaires, questions ou objections en remplissant le formulaire suivant **au plus tard à 9 h le 6 septembre 2021**.

Date de la séance du conseil à laquelle le conseil va statuer sur la demande : **7 septembre 2021**

Votre identification

Prénom

Nom

Adresse

Courriel

Téléphone

Commentaires ou questions (vos commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal)

Soumettre à : greffe@villebdf.ca